

World Heritage 2002  
Shared Legacy, Common Responsibility



**PATRIMOINE MONDIAL 2002**  
**Héritage partagé, responsabilité commune**

*Ateliers du Congrès*  
*Italie*  
*11-12 novembre 2002*

**FORMATION UNIVERSITAIRE AU PATRIMOINE MONDIAL**

***FELTRE***

**CONCLUSIONS DE L'ATELIER INTERNATIONAL**

*Sous le patronage de la Municipalité de Feltre*  
*Organisé par la Libera Università di Lingue e Comunicazione (IULM) et*  
*le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO*

# World Heritage 2002

## Shared Legacy, Common Responsibility

A l'invitation du Recteur du Centre Universitaire de l'IULM (Italie), le Professeur Giovanni Puglisi, et du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, un atelier a été organisé en collaboration avec la Ville de Feltre, les 11 et 12 novembre 2002 sur le thème « Les enjeux de l'éducation, de la formation et de la recherche dans le domaine du patrimoine mondial »\*. Cet atelier fait partie de l'ensemble de neuf ateliers tenus à l'occasion de la célébration du 30<sup>e</sup> anniversaire de la Convention du patrimoine mondial, dans le cadre du Congrès de Venise « Héritage partagé, responsabilité commune ». Cette réunion a rassemblé des participants de 12 pays, appartenant à des OIGs, des universités et des ONG.

Les participants ont souligné les points suivants :

- L'importance des sites du patrimoine mondial en tant qu'expressions de notre patrimoine planétaire a créé un besoin de renforcement des compétences qui s'étend des communautés locales au niveau mondial, pour la protection et la préservation des 730 sites de la Liste du patrimoine mondial, apogée du système naturel et culturel,
- L'importance du processus d'éducation et de formation est capitale pour conserver, gérer et préserver le patrimoine du monde,
- La sensibilisation et une meilleure communication à tous les niveaux de la communauté à travers l'ensemble du système éducatif, à partir de programmes existants tels que le kit éducatif de l'UNESCO « Le patrimoine mondial aux mains des jeunes », sont nécessaires,
- L'éducation est prioritaire pour tous les acteurs concernés - en particulier les gestionnaires de sites – depuis les communautés locales jusqu'aux décideurs, y compris les populations autochtones vivant dans le périmètre des sites ou aux alentours, du moment qu'ils sont impliqués,
- Il faut encourager la délégation de responsabilités aux communautés locales, en particulier aux femmes, par l'éducation, pour leur permettre de participer davantage à la gestion des sites et au développement de leur communauté,
- Les programmes actuels d'éducation et de formation au patrimoine mondial doivent être fondés sur la promotion ou le développement de programmes d'échanges, y compris échanges de modules, de personnel enseignant et d'étudiants,
- L'éducation et la formation sont des éléments essentiels de la politique générale de l'UNESCO, à la suite de l'adoption de la Stratégie globale pour la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO et des priorités de politique générale approuvées par le Comité du patrimoine mondial, à Budapest en juin 2002 qui ont souligné la nécessité d'un renforcement des compétences.

# World Heritage 2002

## Shared Legacy, Common Responsibility

Les participants ont clairement exprimé le souhait d'une reconnaissance du continuum des valeurs qui va du patrimoine local au mondial, du patrimoine matériel à l'immatériel, du patrimoine visible à l'invisible, en reflétant à la fois les valeurs communes et leur très grande diversité.

Les participants ont proposé de considérer les mesures suivantes :

- L'éducation et la formation au patrimoine mondial doivent être fondées sur un sérieux travail dans le système éducatif des premier et deuxième cycles, aussi bien dans le domaine culturel que scientifique. Au niveau du troisième cycle, ce travail devrait être suivi d'une approche interdisciplinaire basée sur un processus de conservation qui transcende la culture et la nature et qui se traduise en pratique au niveau des sites ;
- Il faut encourager le développement de centres « d'excellence » susceptibles de d'accroître des compétences spécialisées selon la région et/ou le site où ils se trouvent ; leur expertise pourrait être partagée en dehors de cette région ;
- Il faudrait assurer une éducation et une formation permanentes aux professionnels, éléments essentiels de l'entretien et de la gestion des sites du patrimoine mondial.
- Il faudrait encourager tous ceux qui sont impliqués dans le patrimoine mondial à utiliser les nouvelles technologies, les bases de données et les réseaux tels que a) celui du Forum UNESCO - Université et patrimoine et b) celui de e-culture ;
- L'UNESCO devrait encourager la mise en place d'un groupe de travail inter-universités chargé de rassembler les modules existants pour aider à la coordination et à l'échange des modules présentant le plus d'intérêt par rapport au patrimoine mondial ;
- Il faudrait favoriser la réalisation de manuels pratiques, comprenant des études de cas, utiles aux gestionnaires des sites du patrimoine mondial et à leurs collaborateurs ;
- Il faudrait aborder la question de la création d'un fonds-en-dépôt pour l'éducation et la formation au patrimoine mondial.
- L'éthique de la conservation devrait être une partie intégrante des programmes d'éducation et de formation au patrimoine mondial.

Plusieurs propositions de coopération et d'échanges ont été faites par l'Union latine, l'Université François Rabelais de Tours (France), l'Université technique du Brandenbourg de Cottbus (Allemagne) et l'IULM (Italie).

Les participants ont noté avec satisfaction la décision positive de l'IULM de collaborer activement au Projet « Comunicare » avec les Universités de Trieste et de Venise.

# World Heritage 2002

Shared Legacy, Common Responsibility

Les participants ont adressé leurs remerciements à l'IULM et son Recteur, ainsi qu'au Maire de Feltre pour la qualité de leur accueil et de leur organisation.

\*\*\*

*\* Le titre de cet atelier de la réunion a été modifié à la demande des participants.*